

Au nom de notre délégation départementale Lozérienne de la LPO Occitanie (Ligue pour la Protection des Oiseaux - *agir pour la biodiversité*) , nous émettons un avis **fortement défavorable** au projet d'élargissement de la D998 de Cocurès au Pont-De-Montvert pour les raisons listées ci-dessous :

- Deux ZNIEFF sur quatre de la zone d'étude sont citées comme étant à enjeu fort suite à la présence de mammifères, oiseaux et flore remarquables (pages 32 et 33 du document d'étude d'impact).

- Les ZSC et ZPS du réseau Natura 2000 situées sur la zone d'étude sont indiquées comme à enjeu "fort" et "très fort" car il est mentionné dans le document d'étude d'impact que "Le fuseau d'étude est situé dans les gorges du Tarn, bien au-dessus de la rivière, et traverse des habitats utilisés par les chiroptères et des affluents du Tarn, fréquentés par la loutre" ainsi que "Les habitats du fuseau d'étude et de ses abords sont susceptibles d'être utilisés par les oiseaux d'intérêt communautaire comme zone d'alimentation et pour certaines comme zones de reproduction."

- La zone est située dans la zone d'adhésion du Parc National des Cévennes.

- De nombreuses espèces bénéficiant d'un Plan National d'Action sont situées à proximité de la zone d'étude.

- La présence avérée du Lézard ocellé sur la zone d'élargissement est mentionnée dans le document d'étude d'impact suite au signalement du Parc National des Cévennes. En effet, cette espèce, classée sur la Liste rouge France et des espèces menacées (Statut U.I.C.N.) comme vulnérable avec un enjeu fort à très fort au niveau local et régional et bénéficie à ce titre d'un Plan National d'Action. Cette espèce , menacée d'extinction à court terme en Lozère et au niveau régional est situé dans notre département en limite de son aire de répartition où il est donc rare et menacé suite à la disparition progressive et au morcellement de son habitat. Il est par conséquent particulièrement sensible sur notre territoire local. Cette espèce est présente sur la zone de travaux en bordure de la route actuelle et utilise particulièrement, comme nombre de reptiles, les talus rocheux des bords de route situés en adret comme c'est le cas pour l'essentiel du tracé routier soumis à ce projet. Par ailleurs, il n'est pas exact de dire "aucun gîte propice (murets de grosses pierres, éboulis de blocs, par exemple), n'est à priori situé sur l'emprise des travaux" (page 101 de l'étude d'impact) : les abords immédiats de la route sont ponctués de plusieurs murets de pierres sèches (anciennes terrasses agricoles) à la sortie Est de Cocurès, gîtes potentiels pour le lézard ocellé. En conclusion, l'impact sur le lézard ocellé, espèce concernée par un PNA et à enjeu de conservation très fort apparaît largement sous-estimé dans l'étude d'impact. Pourtant le projet d'élargissement ne prend pas en compte la présence de cette espèce à enjeu très fort.

- 6 espèces floristiques présentent une certaine valeur patrimoniale dans le fuseau étudié le long de la RD 998 dont 4 sont des espèces endémiques à cette région du sud du Massif central (Les Cévennes et la zone du Parc National des Cévennes) et 2 sont des orchidées : Spiranthe d'été et Orchis pyramidale pour les plus menacées.

- Plusieurs espèces à enjeu de conservation régional modéré ou fort sont mentionnées dans la zone d'étude : Circaète-Jean-Le-Blanc, Aigle botté, Milan royal, Milan noir, Fauvette pitchou, Linotte mélodieuse.

- De nombreuses espèces de chiroptères bénéficiant d'un statut de protection et à enjeu très fort sont citées dans la zone d'étude : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, plusieurs espèces de Murins dont le Murin de Bechstein, le Murin de Blyth et le Grand Murin (liste rouge nationale) ainsi que la Grande Noctule. Pour certaines de ces espèces de Chauves-souris, soulignons l'importance des affleurements et talus rocheux des bords de route dans leur utilisation des fissures et cavités pour leur repos diurne.

C'est pourquoi nous émettons un avis très défavorable sur ce projet démesuré qui ne prend aucunement en compte les réalités locales et la préservation des espèces et milieux fragiles pourtant connus, sous statut de protection et fortement menacés.

LPO Occitanie délégation territoriale Lozère